

**DEPARTEMENT DE L' INTERIEUR,
DE L' AGRICULTURE, DE L' ENVIRONNEMENT
ET DE L' ENERGIE**

CADASTRE

Commune de Thônex

Chemin du Foron CV10570

La construction de nouvelles villas sur cette artère, oblige les autorités à modifier la numérotation existante, de la façon suivante :

Chemin du Foron	20C	devient	20D	Chemin du Foron
" " "	20D	"	20E	" " "

nouveaux : 20C - 20G 20H - 20i

Ces modifications approuvées par les autorités de la commune, entrent en vigueur le 1^{er} septembre 2001.

Publication dans la F.A.O. des 2 juin, 2 juillet et 6 août 2001.

